

CONSIGNES ARRIVEES DEPART - GITE N°

A L'ARRIVEE

-Vérifier et remplir la feuille d'inventaire du gîte.

-Si le compteur le permet, faire le relevé du compteur électrique et le reporter sur la feuille d'inventaire.

-Indiquer sur la feuille d'inventaire les remarques constatées à votre arrivée : casse, problème de ménage... Toute réclamation concernant l'état du gîte à votre arrivée non spécifiée sur la feuille d'inventaire (hormis problèmes rencontrés au cours du séjour) ne sera prise en compte à la fin du séjour. La remise en état des éventuelle dégradations, casses ou ménage seront facturées à la suite du séjour après état des lieux fait soit au départ du locataire soit après vérification par le régisseur si le départ du locataire s'est fait en dehors des heures d'ouverture du bureau de la Maison de la Montagne.

-La feuille d'inventaire doit être retournée à la Maison de la Montagne dans les 24h qui suivent l'arrivée. Elle peut aussi être déposée dans la boîte à lettre de la Maison de la Montagne.

ANIMAUX

Règles à respecter concernant l'accueil des animaux dans la limite de 1 chien (de taille raisonnable) ou 1 chat par gîte :

- Les animaux ne doivent pas aller sur les lits, canapés, couvertures, draps... pour des mesures d'hygiène mais aussi car nous pouvons être amenés à accueillir des personnes qui sont allergiques aux poils d'animaux dans nos gîtes.

- Les poils doivent être aspirés et l'aspirateur vidé à la fin du séjour.

- Les animaux ne doivent pas causer de nuisances pour les autres locataires (bruits, excréments ramassés...).

- Ils doivent être tenus en laisse dans le village de gîtes.

- Ils ne doivent pas causer de dégradations dans le gîte.

- Les animaux ne doivent pas être lavés dans les douches.

- Les animaux ne doivent pas rester sans surveillance dans les gîtes.

En cas de non-respect de ces règles, la caution sera conservée et la remise en état du gîte sera facturée.

DEPART

Le locataire est tenu de laisser le gîte dans le même état qu'il l'a trouvé. Le ménage doit être fait avant le départ.

1-La vaisselle doit être rangée.

2-L'électroménager doit être nettoyé (produits non fournis - kits en vente 5 €).

3-Si des meubles ont été déplacés lors du séjour ils doivent être remis place (y compris vaisselle en cas de location de deux gîtes côte à côte par exemple).

4-Les poubelles doivent être vidées. Des containers de tris sélectifs sont à votre disposition en direction du camping (cartons, verre, ...) et devant l'hôtel (verre uniquement). Les containers pour déchets ménagers se trouvent à l'entrée du village de gîtes.

5-Les couvertures doivent être pliées et rangées.

6-Le ménage doit être fait : tous les sols balayés et lavés , douches, lavabos et toilettes nettoyés (produits non fournis).

Si le ménage n'est pas effectué, la caution pourra être conservée par le propriétaire pour la remise en état du gîte.

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des consignes d'arrivée et de départ et m'engage à les respecter.

Date :

Signature